

Niveau :	DUT2					2 ^{ème} année
Domaine :	SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE					DUT2
Mention :	GENIE MECANIQUE ET PRODUCTIQUE (par alternance)					
Volume horaire étudiant :	13,5 h	281 h	246 h		215 h	540,5 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	Projet-Entreprise	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais		Période de Formation en entreprise: 35 semaines	

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Pr. Tony MONTESIN Tél : 03.80.39.64.91 gmp-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr	Scolarité : Dante PARINI : Tél : 03.80.39.64.10 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr
Responsable pédagogique Jean-Pierre Le Maître ☎ 03.80.39.65.02 jean-pierre.lemaitre@iut-dijon.u-bourgogne.fr	Secrétariat : Aude ROSIER Tél. 03.80.39.64.90 gmp-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	IUT DIJON-AUXERRE

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Le diplômé des départements Génie Mécanique et Productique (GMP) des IUT est un généraliste de l'industrie mécanique. Il est capable de participer aux étapes qui conduisent de l'expression du besoin au produit (analyser, modéliser, concevoir, industrialiser, organiser et communiquer, produire, valider).

Il s'insère dans les équipes spécialisées ou polyvalentes des services et départements industriels.

L'accès à la formation du DUT Génie Mécanique et Productique s'adresse aussi bien à des titulaires de baccalauréat scientifique ou technologique qu'à une reprise d'études dans le cadre de Validations d'Acquis.

L'enseignement en I.U.T. GÉNIE MÉCANIQUE ET PRODUCTIQUE est conçu de manière à favoriser l'insertion de l'étudiant dans la vie active en maintenant un contact permanent avec des spécialistes de la profession et en concrétisant l'enseignement théorique par des travaux pratiques et réalisations (étude de prototypes, travaux de série, jeu d'entreprise, manipulations et utilisation de machines et matériels industriels). Toutefois, la possibilité de poursuite d'études courtes ou longues reste largement possible.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Les Diplômés Universitaires de Technologie « Génie Mécanique et Productique » ont leur place :

- au sein d'équipes autonomes ou polyvalentes,
- dans les bureaux d'études de conception, d'outillage ou d'installation,
- dans les services et laboratoires de contrôles, d'essais,
- dans les services de préparation du travail, d'organisation de la production, d'analyse de la valeur,
- dans les ateliers de production, aux postes de coordination, de gestion, d'entretien,
- dans les services techniques divers ainsi que dans les équipes d'achat, de vente, d'après-vente, dans les ateliers des divers secteurs économiques mettant en œuvre des équipements mécaniques.

Le Diplôme Universitaire de Technologie est un diplôme national reconnu dans les classifications de la convention collective de la métallurgie et des services publics (TELECOM, S.N.C.F.).

Le DUT permet les poursuites d'études :

En premier cycle universitaire : licence de Sciences de la Production Industrielle,

Vers de nombreuses licences Professionnelles dont une est ouverte à l'I.U.T. de DIJON (Conception 3D avancée et Calculs de Structures).

En écoles d'ingénieurs : INSA, ENSAM, Université de Technologie (Compiègne, Belfort, Troyes), ITII....

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Le diplômé des départements Génie Mécanique et Productique (GMP) des IUT est un généraliste de l'industrie mécanique. Il est capable de participer aux étapes qui conduisent de l'expression du besoin au produit (analyser, modéliser, concevoir, industrialiser, organiser et communiquer, produire, valider).

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

A la fin de sa formation à l'IUT, l'étudiant du département GMP aura acquis de solides compétences dans les domaines de la conception, CAO, production, automatisme, mécanique, DDS, matériaux et organisation de la production.

Modalités d'accès à l'année de formation :

La formation en alternance par contrat de professionnalisation se déroule en deuxième année. Les étudiants doivent avoir validé les semestres 1 et 2 de la formation GMP.

Les candidatures seront examinées par un jury d'admission. Les entreprises sélectionneront ensuite les candidats retenus par le jury d'admission.

Le Service Scolarité est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires : ☎ 03.80.39.64.02.

Pour tout renseignement concernant la partie alternance les candidats peuvent prendre contact avec :
Le Service de Formation Continue de l'Université de Bourgogne : Aurélie Nicolas - ☎ 03.80.39.55.28.

Pour tout renseignement concernant les contrats d'alternance et les entreprises, les candidats peuvent prendre contact avec :

Le Pôle Formation 21-71 – Elisabeth Dounon – Responsable Sourcing Alternance - ☎ 03.80.39.55.28.

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

Les enseignements sont assurés à temps plein ou en alternance en entreprise.

Le volume horaire est de 540,5 heures à l'IUT et 163 heures de projet en entreprise. Les périodes en formation et en entreprise alternent avec un rythme de 2 semaines en formation et 2, 3 ou 4 semaines en entreprise

L'acquisition des connaissances et des compétences est appréciée par un contrôle continu et régulier. L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (quel que soit leur forme) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire.

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 3

UE1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Projet Entreprise	Coeff Contrôle Continu CM/TD	Coeff Contrôle Continu TP	Total coeff
Concevoir : mise en œuvre	Conception Mécanique	3	22	40	65			1,5	3	4,5
	Dimensionnement des structures	4,5	20	4	28,5			1,5	0,5	2
	Mécanique	1,5	26	6	33,5			2	0,5	2,5
	SDM		12		12			1	0	1
TOTAL UE		9	80	50	139	10		6	4	10

UE2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Projet Entreprise	Coeff Contrôle Continu CM/TD	Coeff Contrôle Continu TP	Total coeff
Industrialiser et gérer : mise en œuvre	Production		8	20	28			0,5	1,5	2
	Méthodes	4,5	14	8	26,5			1	1	2
	Métrologie- Contrôle		10		10			1		1
	EEA		18	14	32			1,5	1,5	3
	OPI		22	24	46			1,5	1,5	3
TOTAL UE		4,5	72	66	142,5	11		5,5	5,5	11

UE3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Projet Entreprise	Coeff Contrôle Continu CM/TD	Coeff Contrôle Continu TP	Total coeff
-----	------------	----	----	----	-------	------	----------------------	---------------------------------------	------------------------------------	----------------

Compétences transversales : mise en œuvre	Mathématiques		21		21			2		2
	Expression Communication		10	8	18			0,5	0,5	1
	Projet Personnel et Professionnel						15	1		1
	Anglais		14	12	26			1	1	2
	Informatique		6	6	12			0,5	0,5	1
	Travaux de synthèse et Projet						100	2		2
TOTAL UE			51	26	77	9		7	2	9

TOTAL S3	13,5	203	142	358,5	30		18,5	11,5	30
-----------------	-------------	------------	------------	--------------	-----------	--	-------------	-------------	-----------

SEMESTRE 4

UE1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Projet Entreprise	Coeff Contrôle Continu CM/TD	Coeff Contrôle Continu TP	Total coeff
Concevoir : approfondissement	Conception Mécanique		8	28	36			0,5	1,5	2
	Dimensionnement des structures		14	6	20			0,5	0,5	1
	Conception Mécanique et DDS			16	16				1	1
	Travaux de synthèse et Projet						50		2	2
TOTAL UE			22	50	72	6		1	5	6

UE2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Projet Entreprise	Coeff Contrôle Continu CM/TD	Coeff Contrôle Continu TP	Total coeff
Industrialiser et gérer : approfondissement	Production		12	8	20			1	1	2
	Méthodes		2	12	14				1	1
	EEA ou Thermodynamique et Méca.			14	14				1	1
	Travaux de synthèse et Projet						50		2	2
TOTAL UE			14	34	48	6		1	5	6

UE3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Projet Entreprise	Coeff Contrôle Continu CM/TD	Coeff Contrôle Continu TP	Total coeff

Compétences transversales : approfondissement	Mathématiques		10		10			1		1
	Expression Communication		10		10			1		1
	Anglais		12	10	22			1	1	2
	OPI		10	10	20			1	1	2
TOTAL UE			42	20	62	6		4	2	6

UE4			ECTS		total coef
Mise en situation professionnelle			12		12
TOTAL UE4			12		12

TOTAL S4		78	104	182	30		6	12	30
-----------------	--	-----------	------------	------------	-----------	--	----------	-----------	-----------

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 24 septembre 2018 ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● Sessions d'examen

La session est unique et proposée en contrôle continu.

● Règles de validation et de capitalisation :

Extrait de l'Arrêté du 3 août 2005

CAPITALISATION :

Art. 19. – Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. Toute unité d'enseignement capitalisée est prise en compte dans le dispositif de compensation, au même titre et dans les mêmes conditions que les autres unités d'enseignement.

Dans le cas de redoublement d'un semestre, si un étudiant ayant acquis une unité d'enseignement souhaite, notamment pour améliorer les conditions de réussite de sa formation, suivre les enseignements de cette unité d'enseignement et se représenter au contrôle des connaissances correspondant, la compensation prend en compte le résultat le plus favorable pour l'étudiant.

VALIDATION :

Art. 20. – La validation d'un semestre est acquise de droit lorsque l'étudiant a obtenu à la fois :

- a) Une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement ;
- b) b) La validation des semestres précédents, lorsqu'ils existent.

Lorsque les conditions posées ci-dessus ne sont pas remplies, la validation est assurée, sauf opposition de l'étudiant, par une compensation organisée entre deux semestres consécutifs sur la base d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et d'une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement constitutives de ces semestres. Le semestre servant à compenser ne peut être utilisé qu'une fois au cours du cursus.

En outre, le directeur de l'IUT peut prononcer la validation d'un semestre sur proposition du jury. La validation de tout semestre donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent et des crédits européens correspondants.

Précisions :

Art. 16. – L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT définit les modalités d'application de cette obligation.

Activités sportives

Un étudiant en DUT ayant des activités sportives dans le cadre du SUAPS peut bénéficier d'une bonification dans la limite de 5 %. Cette bonification est intégrée dans le calcul de la moyenne. Tout étudiant - y compris les sportifs de haut niveau - désirent bénéficier du "bonus sport" doit prendre contact avec le SUAPS, seul organisme habilité à conférer et apprécier une bonification.